

CSE  
LE COMPTE RENDU  
FORCE OUVRIERE DU CSE  
16 & 17 février 2022



*Il s'agissait là du dernier CSE de cette première mandature (depuis l'instauration de ces nouvelles instances issues des ordonnances Macron). Le prochain aura donc lieu avec les nouveaux élus, après les prochaines élections professionnelles, dont le 1er tour est prévu du 10 au 16 mars.*

*Ce CSE a débuté par une minute de silence en hommage à notre collègue de Besançon Daniel Chimeno.*

*S'en sont suivis les différentes déclarations liminaires.*

*Pour retrouver celle de FO, cliquez [ICI](#) ➞*

*Derrière cela, Philippe Martinetti, directeur du Réseau, a souhaité saluer l'engagement des élus, réaffirmé son attachement aux enjeux liés à la santé, précisé qu'il ferait en sorte que le dialogue social soit plus efficace lors du prochain mandat. Il a réaffirmé aussi que le numérique était essentiel, et que c'est l'une des raisons pour lesquelles il avait tenu à participer à des ateliers avec les chargés d'édition numérique. Il a conclu son propos en communiquant les premiers retours suite aux offres des régions test. Les premiers résultats sont très positifs, puisque les audiences de ces cases ont doublé.*

*Nous reparlerons de tout cela lors de la commission de suivi « régionalisation » des 22 et 23 février.*

## SOMMAIRE

RETOUR SUR LE CSE CENTRAL EXTRAORDINAIRE DU 14 JANVIER .....	2
RETOUR SUR LA CSSCT DU 7 FÉVRIER.....	2
RISQUE GRAVE À LA FABRIQUE / BORDEAUX.....	2
LEVÉE DE L'ALERTE CONCERNANT L'EXPÉRIMENTATION « NOUVELLE RÉGIE » A ROUEN .....	3
LES NOUVELLES RÉGIES « MODULAIR » DE LA FABRIQUE .....	4
LE PROJET DE RELOCALISATION DU SITE D'ANTIBES .....	4
NOUVELLE ÉTAPE AVANT LA MISE EN PLACE DU FUTUR CASCIE ORTF.....	5
BUDGET PRÉVISIONNEL 2022 (ET « BILAN DE MANDAT »).....	5

## RETOUR SUR LE CSE CENTRAL EXTRAORDINAIRE DU 14 JANVIER

Ce CSEC faisait suite à l'expertise dans le cadre de l'alerte DGI (danger grave et imminent) engagée suite à la tentative de suicide d'une salariée concernée par le projet de transfert des émissions en gestion directe de France TV vers sa filiale France TV Studio.

Ce sujet ne concerne pas directement le périmètre du Réseau France 3.

Dans son rapport, l'expert a pointé la violence du procédé de ce transfert contraint (qui a finalement été abandonné).

## RETOUR SUR LA CSSCT DU 7 FÉVRIER

Il s'agissait de la dernière CSSCT de ce mandat. L'ordre du jour portait sur :

- le plan de continuité d'activité (avec les nouvelles jauges « invités », les masques FFP2, les capteurs CO2, les situations de grande vulnérabilité, et la problématique des classes fermées pour COVID). En séance, l'un des médecins du travail de France TV a précisé que des absences autorisées payées pourraient être accordées aux salariés en grande vulnérabilité, sur présentation d'une attestation médicale.

- l'absentéisme particulièrement fort sur l'antenne d'Aquitaine (22% chez les journalistes) et le retour du cabinet Ayming, spécialisé sur ce sujet. Nous regrettons que cette enquête n'ait recueilli que très peu de réponses. **De même, les élus ont regretté l'absence de représentants de ce cabinet lors de cette réunion.**

- l'évolution de la charge de travail des chargés d'édition numérique, avec une certaine urgence, alors que ce métier existe depuis 2011. Il y a nécessité de vite pouvoir

examiner ce sujet au sein d'un espace métier numérique, le précédent ayant dû être reporté.

- des sujets de dialogue social local (suite à 3 affaires survenues à Grenoble, Caen et Nantes). Les débats en séance ont permis de clarifier certains points. D'autres mériteront de l'être, telles les articulations entre les différentes instances, pas toujours faciles à bien identifier.

- et un bilan contrasté de ce premier mandat des 6 élus de cette première CSSCT du Réseau. L'un des chiffres forts restera le grand nombre de réunions (32), bien supérieur au rythme trimestriel normalement prévu. Ceci s'explique néanmoins par la crise sanitaire, et notamment le confinement du printemps 2020, qui avait nécessité des CSSCT extraordinaires tous les 15 jours.

Retrouvez l'intégralité du compte rendu en cliquant [ICI](#) ➞

## RISQUE GRAVE À LA FABRIQUE / BORDEAUX

Ce point s'est déroulé en présence de l'inspection du travail de Bordeaux, ainsi que d'une élue RP, qui a commencé par rappeler les faits : le 15 octobre 2020, concernant ce

difficile dossier du devenir du site fiction bordelais, les RP ont voté une « alerte pour risque grave par incident répété ». Une enquête conjointe a été engagée et un plan

d'action a été présenté puis modifié plusieurs fois, après 2 ateliers très productifs. Il a enfin été présenté aux salariés au mois de juin 2021.

En novembre, les RP ont découvert qu'un salarié de la Fabrique était en arrêt de travail après avoir effectué 67 heures sur une semaine sans aucun repos : cela s'est enchaîné par un arrêt maladie la semaine suivante, et plusieurs autres salariés ont travaillé plus de 50h/sem sur 6 semaines consécutives. Les RP ont déploré le manque d'informations sur le PCA de la Fabrique et aussi le manquement sur plusieurs points des préconisations du plan d'action. En l'occurrence, peu de télétravail pour la post prod, aucune visibilité pour la planification des fictions numériques, départ de la RAF et un sentiment d'abandon des salariés sans management : même si 2 postes ont été pourvus, il manque encore 2 autres postes qui sont gelés dans l'attente d'une définition précise des activités.

L'élue RP a rapporté un mal-être général, avec beaucoup de stress et d'inquiétude auprès des salariés de la Fabrique : surtout depuis l'appel d'offre pour rechercher un professionnel avant un éventuel projet de relocalisation du site de Bordeaux dans lequel la Fabrique n'était pas prévue. Retrouvez tout ce qui avait été dit sur ce point dans notre compte rendu du CSE de janvier 2022, en cliquant [ICI](#) ➔.

La direction de la Fabrique a répondu que le télétravail en post prod n'était pas facile car les fichiers sont très lourds et la présence du réalisateur est souvent nécessaire mais la direction travaille sur une recherche de solution.

Pour le départ de la RAF, on nous assure qu'un salarié bordelais de la Fabrique est en formation actuellement à Paris et prendra le poste dès le 22 février.

Pour le dépassement des heures du salarié qui a travaillé 7 jours d'affilée, il nous a été dit que ce salarié s'était auto planifié et que le N+1 l'a découvert après. La direction a ajouté qu'un courrier sera joint avec chaque planning pour rappeler que s'il y a dépassement, cela doit être validé par le N+1.

La direction a annoncé aussi un plan de charge de 3 fictions numériques prévues à partir de juin 2022 à Bordeaux, mais elle n'a pas encore de dates précises. Elle doit travailler sur un cahier des charges pour cette activité, qui est très différente des fictions traditionnelles.

L'Inspection du travail a rappelé que la prévention nécessite de l'anticipation de la part de la direction et a déploré le manque d'anticipation des plannings.

**Suite à ces débats, les élus ont considéré que le risque grave perdurait, et s'était même accru. Ils ont diligenté une expertise, confiée au cabinet Secafi.**

## LEVÉE DE L'ALERTE CONCERNANT L'EXPÉRIMENTATION « NOUVELLE RÉGIE » A ROUEN

Les problèmes rencontrés lors de l'expérimentation se sont logiquement estompés depuis la décision de l'abandon du projet le 23 mars 2021. Les élus RP de Rouen ont donc décidé le 3 mars dernier de lever

l'alerte qui avait été déposée, en adoptant un texte que vous pouvez retrouver [ICI](#) ➔

**Les élus ont pris acte de cette levée, et espèrent que l'expérience servira de leçon, et que les erreurs commises lors de ce projet ne se reproduiront pas par la suite.**

## LES NOUVELLES RÉGIES « MODULAIR » DE LA FABRIQUE

5 nouveaux équipements, légers, sont venus compléter l'offre existante des moyens de captation de la Fabrique.

Très différents des cars de vidéo mobile, ils sont installés sur des fly et ne sont pas flexibles : ils ne sont donc pas prévus pour être adaptés à des demandes sur mesure, mais présentent l'avantage de permettre des économies sur les temps de préparation. Ils ont pour but de pouvoir répondre à des offres pour lesquelles un car VM ne peut pas se positionner...par exemple s'il n'est pas possible de stationner des moyens roulants à proximité d'un événement. Cela va donc permettre de satisfaire des demandes supplémentaires (qui, jusqu'à aujourd'hui, s'adressait toujours à l'extérieur pour trouver ce type de prestations).

La collection est composée de 5 moyens différents, pour répondre à des besoins différents. Les plus petits sont destinés à des offres web, tandis que les plus importants permettent d'effectuer des captations télé.

Côté personnels, les plus petits moyens nécessiteraient 2 ou 3 techniciens, tandis que les plus gros en mobilisent de 5 à 7.

L'ensemble est revenu à 300.000 € (quand le prix d'une régie fly traditionnelle revient à 1,5 million). En revanche, il s'agit de produits dont la durée de vie sera brève : d'ici 2 ou 3 ans, ils seront devenus obsolètes, et il faudra les changer.

Lorsqu'ils ne seront pas utilisés, ils seront stockés à Bois d'Arcy, et la maintenance sera assurée par l'équipe du site de Bois d'Arcy.

Les personnels qui seront formés pour les utiliser peuvent provenir de plusieurs unités de la Fabrique : vidéo mobile, évidemment mais aussi vidéo fixe ou même équipes de tournage. La volonté est qu'il y ait au moins 3 techniciens en capacité d'utiliser chaque outil.

## LE PROJET DE RELOCALISATION DU SITE D'ANTIBES

Ce débat s'est révélé être long et tendu.

La décision fait suite au fait que le bâtiment actuel de l'antenne de Côte d'Azur est jugé vétuste et se trouve sur une zone inondable. L'hypothèse de sa rénovation n'a donc pas été envisagée.

Et le projet consiste à envisager de signer un bail emphytéotique avec la ville de Nice pour un terrain sur le site de la Victorine, d'y construire un bâtiment pour un coût de 13 à 15 millions d'euros, de l'exploiter durant 55 ans, et qu'il devienne ensuite la propriété de la ville de Nice.

A ce jour, les choses ne sont pas encore totalement engagées : c'est la ville qui doit

retenir, ou pas, les projets qui lui sont soumis, et un conseil municipal est prévu pour cela le 4 mars. De son côté, l'entreprise s'est engagée à faire, si elle est choisie, et si 4 conditions suspensives sont respectées. Si tel est le cas, et qu'elle souhaite se désengager, elle devra verser des pénalités.

Le projet de bâtiment présenté aux élus est très joli, avec une construction ouverte sur l'extérieur, avec une protection de l'ensoleillement direct, et une belle prise en compte des enjeux environnementaux.

Pour autant, il suscite l'opposition de 2 tiers des salariés, et ce pour plusieurs raisons :

- tout d'abord, le montage financier, et le fait d'offrir ce bâtiment à la ville à l'issue des 55 ans

- ensuite, la localisation : l'endroit signifierait de fortes difficultés de circulation à affronter pour les personnels qui ont construit leur vie personnelle par rapport à l'implantation actuelle, à Antibes. Ils souhaitent donc que l'hypothèse de la rénovation du bâtiment actuel soit privilégiée, ou à défaut une autre

implantation, dans le même secteur. Il semble qu'un terrain serait possible sur le pôle de Sophia Antipolis.

**Pour les élus du CSE, il manque effectivement des éléments essentiels et une étude comparative, permettant de mieux appréhender les différents aspects du dossier. Ils demandent que ces éléments leur soient fournis, faute de quoi il y aurait nécessité de diligenter une expertise.**

## NOUVELLE ÉTAPE AVANT LA MISE EN PLACE DU FUTUR CASCIE ORTF

Pour rappel, les ordonnances Macron qui ont supprimé les CE pour les remplacer par des CSE, ont rendu impossible aussi la survie du CI ORTF (émanation des CE de France TV, Radio France et de l'INA).

Si la volonté des nouveaux CSE était de faire perdurer le projet, il fallait donc transformer ce CI en un CASCIE. Cela s'est fait en plusieurs étapes :

- tout d'abord la création du CASCIE

- ensuite, une négociation définissant son financement et ses représentants issus des CSE des 3 entreprises

- reste maintenant à transférer une partie de la compétence « activités sociales et culturelles » correspondant à la gestion de ces centres de vacances et colonies.

**Pour que ce projet soit achevé avant la fin du mandat, les élus du CSE ont donc désigné le secrétaire pour engager ces dernières démarches.**

## BUDGET PRÉVISIONNEL 2022 (ET « BILAN DE MANDAT »)

Là encore, comme il s'agissait du dernier CSE avant la fin du mandat, un point budgétaire a été effectué. Les données sont partielles (car les comptes 2021 ne sont pas encore bouclés), mais cela donne une idée assez précise de l'état des lieux et du bilan de la gestion de l'équipe sortante.

Pour rappel, le bureau sortant était composé d'élus CGT, CFDT et FO. Parmi ses différents projets, il y avait celui de réussir à préserver des activités sociales et culturelles gérées aussi en local, et construire quelque chose de cohérent, alors que les pratiques

dans les 4 CE des 4 ex pôles étaient assez différentes.

Globalement, notre sentiment, à FO, est que nous y sommes assez bien parvenus. Certes, il reste des points à améliorer : notamment les difficultés pour les commissions des « petites » antennes pour réussir à monter des projets de voyage tels que nous pouvions les connaître auparavant. A poursuivre aussi, les travaux d'entretien du parc de locations de vacances du CSE : ceux-ci ont été fortement perturbés par les 2 années de crise sanitaire que nous avons vécues.



Au passage, l'un des avantages de l'existence de ce CSE Réseau a été la mutualisation des différents biens immobiliers détenus par chaque CE : désormais, tous les salariés du Réseau peuvent séjourner dans nos chalets des Vosges, du Sancy, des Pyrénées, dans nos appartements de l'Alpe d'Huez, de la Foux d'Allos, de Vendée, ou encore dans nos mobiles home de Charentes Maritimes. Si c'était déjà possible avant, c'était beaucoup plus compliqué.

L'une des plus grandes satisfactions a été la volonté de tout faire pour que nos locations de vacances du CSE soient possibles durant la crise sanitaire, et notamment pour l'été 2020. Ce n'était pas évident, et certains autres acteurs du tourisme avaient fait le choix de ne pas ouvrir. Au niveau du CSE, nous souhaitons que vos vacances soient possibles, dès lors que nous étions en mesure de vous assurer une sécurité sanitaire. Nous avons beaucoup travaillé en ce sens, pour que ces locations soient possibles...et elles l'ont été. Pour FO, cela restera probablement l'un des plus beaux souvenirs de ce mandat.

Pour 2022, quelles sont les grandes tendances ?

- une augmentation du budget « chèques vacances », avec une demande qui devrait être plus importante

- une augmentation aussi du budget concernant les « chèques culture », qui plaisent bien

- une baisse, en revanche, du budget global pour les chèques « rentrée scolaire » : nous constatons en effet que les demandes diminuent d'année en année (entre ceux qui sont sortis du système scolaire et ceux qui n'y sont pas encore entrés)

- concernant la billetterie gérée en central, nous avons constaté une forte hausse de la demande lors du dernier trimestre 2021 : il y a donc une forte probabilité que le volume 2022 sera plus important que lors de ces 2 dernières années.

Enfin, concernant les budgets affectés aux commissions locales, nous avons constaté une disparité entre les antennes : certaines ont entrepris des projets tandis que d'autres ont été contraintes de les annuler. Certaines se retrouvent donc avec des réserves, qui ne sont pas perdues, et qui leur permettront d'entreprendre d'autres choses en 2022.

***Sauf s'il y avait nécessité de réunir un CSE extraordinaire, il n'y aura probablement pas d'instance en mars.***

***La prochaine est donc prévue pour avril, après les élections professionnelles, et donc avec de nouveaux élus.***

Vos élus FO : **Grégory Hen** (Marseille), **Laurence Romet** (Amiens), **Eric Vial** (Strasbourg), **Véronique Chazaud** (Paris Ile-de-France), **François Ormain** (Caen), **Bruno Demange** (Nancy), **Henri Weiken** (Strasbourg) et **Sabrina Martin** (Toulouse- représentante syndicale)